

Compte rendu du conseil municipal du 12/03/2018

Présents : Serge LE HIR, Fabienne LEROY, Emmanuel TROLONG, , Guy BAILLEUL, , Viviane GLINEL, Jean-Luc HECKEL, Pierre-Emmanuel PHILIBERT, Mathieu PILATTE, Cécile QUIEDEVILLE, François LALOUX, Stéphanie ANNE, Eric BRUNET.

Représentés : Martine ADRIEN pouvoir donné à Cécile QUIEDEVILLE

Nicolas CRIAUD pouvoir donné à Serge LE HIR

Absents : Michel BRULETTI

1 Nomination du secrétaire de Séance

Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance

2 Approbation du dernier compte rendu en date du 22.01.2018

Adopté à l'unanimité.

3. Choix fournisseur colombarium

Après avoir étudié les différents devis concernant la mise en place d'un colombarium dans le cimetière communal, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MESLIN (Le Molay Littry) et choisi un colombarium 9 cases (3 colonnes sur 3 rangs) couleur « Blanc Perlé » et portes « Noir Suprême ». Un devis pour cette teinte va être demandé par la mairie. Le devis pour une autre teinte étant de 6924€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve par 12 voix pour et 2 abstentions ce choix.

4. Servitudes lotissement GEFROY

Création d'un lotissement de 4 lots au Hameau « Les Sables » par les conjoints GEFROY.

Une convention est établie entre les conjoints GEFROY et la commune dans laquelle est notifiée le phasage des travaux. Première phase : réseaux d'assainissement eaux pluviales, plate-forme de la voirie, réseaux divers, et encaissement de voirie en provisoire. Seconde phase : terrassements de finitions, les enrobés du lotissement et de l'accès au lotissement sur la parcelle cadastrée A N°524.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si la commune peut prendre en charge la gestion et l'entretien de toutes les parties communes et équipements du lotissement, une fois son accord donné pour la réception totale de l'ensemble des travaux prescrits et sous réserve de la délivrance d'un certificat de conformité. Monsieur le Maire indique qu'après appel à Isigny-Omahia Intercom, l'Intercom au vu du certificat de conformité et si tous les travaux sont effectués dans les normes (notamment bitume de densité de 120kg) s'engage à reprendre ses servitudes (voirie et entretien des espaces verts). Le conseil municipal demande au Maire à ce qu'une condition soit ajoutée à la convention au paragraphe B : « sous condition que l'Intercom reprenne la compétence ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la prise en charge de ces servitudes par la commune puis par la reprise par Isigny-Omahia Intercom. Sachant que le responsable voirie d'Isigny-Omahia Intercom sera associé au contrôle pendant les travaux ainsi qu'aux réunions de chantier.

5. Noms des Rues

En vue de la future numérotation de la commune, il convient de choisir les noms des Rues.

Serge LE HIR présente aux conseillers un plan afin de l'étudier.

Après une remarque, Viviane GLINEL quitte l'assemblée à 20h30.

Cécile QUIEDEVILLE demande à ce que le hameau « Les Mottes d'Anferville » soit appelé « Route des Mottes d'Anferville » et non « Route d'Etréham », refusé par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à 10 voix pour et 3 contre le plan présenté.

6. PLUi-Etude du plan de zonage

Il s'agit de vérifier le plan fourni par l'Intercom en fonction du PLU de la commune.

Monsieur le Maire sera convoqué à une réunion le 21 mars prochain pour établir le nouveau plan avec les modifications demandées. La priorité étant d'obtenir un maximum de zones U (urbanisées).

Pierre-Emmanuel PHILIBERT demande au conseil municipal leur accord quant à demander un second avis d'un cabinet rédacteur, afin de s'assurer de l'exactitude du plan et afin de vérifier qu'aucun point ne sera oublié. Après accord, Pierre-Emmanuel PHILIBERT va demander un devis.

Il est également demandé à ce qu'une information soit distribuée dans les boîtes aux lettres des Crocusiens, afin de les informer de la présence du registre destiné à recevoir les observations et contributions du public relatif à l'élaboration du PLUi.

7. Nomination correspondant défense

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission de Jean-Luc HECKEL au poste de correspondant défense, il faut réélire quelqu'un à sa place. Il demande si quelqu'un souhaite reprendre ce poste. Emmanuel TROLONG se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour la nomination d'Emmanuel TROLONG en tant que correspondant défense.

8. Logiciel cimetière

En vue de la mise en place du colombarium et de la détermination de durée des concessions, il s'avère nécessaire d'acquérir un logiciel pour la gestion du cimetière. Le devis présenté (ADIC Informatique-Groupe SEDI pour un montant TTC de 8570.21€+ contrat de maintenance 320.40€/an) comprend la prise de photos, saisie des inhumés, scannérisation et reprise des titres de concession, levé topographique, réunion et formation sur site, contrat de maintenance téléphonique.

Les conseillers municipaux souhaitent savoir comment sont sauvegardées les données, ce qu'il adviendra des données si dans 5 ans le contrat n'est pas reconduit et au bout des 5 ans s'il faudra payer de nouveau pour le logiciel .

Il est demandé également de se renseigner auprès d'une mairie qui utilise ce logiciel et d'obtenir un second devis.

9. Entretien des bâtiments intercommunaux-Convention mise à disposition

Monsieur le Maire expose aux conseillers les disparités sur les secteurs Sud, Nord et Ouest du territoire pour la gestion des prestations d'intervention et d'entretien dans les bâtiments intercommunaux. Le Maire indique qu'il est important d'harmoniser la mise en œuvre des interventions sur l'ensemble du territoire. Vu la convention de mise à disposition de moyens et de personnel, Vu l'avis favorable de la commission communautaire travaux/bâtiments réunie le 17 janvier dernier, Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 22 février 2018 : le conseil municipal autorise, par 13 voix pour, le Maire à mettre en œuvre et à signer les conventions de mise à disposition de moyens et de personnel dans les bâtiments intercommunaux à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que toutes les pièces liées aux conventions annexées.

10. Questions diverses

Agglomération « Le Mont Flambé »

Après renseignements pris auprès de l'Agence Routière Départementale, le hameau « Le Mont Flambé » restera Route Départementale après son passage en agglomération. L'entretien des fossés et de la route reste donc à la charge de l'A.R.D.

BP 2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions quant aux chiffres qui leur ont été communiqués, en vue du rendez-vous avec Monsieur le percepteur le 21 mars prochain. Le conseil municipal ne pourra voter le CA 2017 et la BP 2018 qu'après avis du percepteur. La date du prochain conseil est donc fixé au mardi 27 mars 2018 à 20h.

Guy BAILLEUL demande si l'attribution de compensation d'Isigny-Omaha Intercom, pour un montant de 10 677.96€ pour 2017, sera bien reconduit en 2018 et si oui quels sont les critères d'attribution. Renseignements seront pris auprès de l'Intercom et de la trésorerie.

Jean-Luc HECKEL demande si une prévision de l'évolution de la trésorerie en fonction du BP 2018 a été faite. Il lui est répondu que non.

Commission gîtes

Jean-Luc HECKEL informe les conseillers que 2 réunions de travail ont déjà eu lieu.

Il demande aux conseillers leur accord pour entériner le mandat de cette commission, à savoir :

-proposer au minimum trois solutions possibles

-analyser pour chacune des solutions préconisées, les incidences en matière de personnel communal, d'impact budgétaire estimé et de conséquences sur l'organisation de la vie communale

-présenter pour chacune des solutions, les avantages et inconvénients qu'elle engendre.

Il demande l'accord au conseil afin de pouvoir demander des devis si nécessaire.

Résultat du vote : 12 voix pour et 1 abstention.

Pierre-Emmanuel PHILIBERT demande si une 4^{ème} proposition pourra être prise en compte.

Les membres de la commission gîtes répondent que oui mais cette proposition doit être faite rapidement pour que la commission puisse l'étudier en même temps que les autres.

Jean-Luc HECKEL modifiera : « proposer LES solutions possibles » au mandat de la commission.

Prochain conseil municipal : mardi 27 mars 2018 à 20h.

Fin de la séance à 22 h 00